



FEDECHIMIE CGTFO

Fédération Nationale des Travailleurs des industries de l'Atome, du Caoutchouc, de la Chimie, des Cuirs et Peaux, du Pétrole, des Plastiques, des Textiles et du Verre dite FÉDÉCHIMIE CGTFO

Résolution du XIX^{ème} Congrès de la Fédéchimie CGTFO

Réuni à Ronce les Bains (Charente-Maritime) du 07 au 09 juin 2012, le XIX^{ème} Congrès de la Fédéchimie CGTFO fait sien l'ensemble des résolutions adoptées au Congrès Confédéral de Montpellier ainsi que la résolution du CCN des 22 et 23 Mars 2012.

Le Congrès réaffirme avec force son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens.

Liberté et Indépendance syndicale

À tous les niveaux, le législateur cherche à enfermer les organisations syndicales dans un rôle supplétif d'accompagnement de mesures contraires à l'intérêt des travailleurs. Les « concertations nationales » se déclinent en « négociations » obligatoires aux thèmes imposés dans les branches et les entreprises.

L'indépendance du syndicat, la liberté de négocier et de désigner les délégués, la reconnaissance de l'existence de classes aux intérêts antagonistes sont constitutifs de la démocratie et un enjeu pour les gouvernements et le patronat.

Sous couvert de l'inscription de la notion d'accords dits majoritaires dans la Loi, la CFDT et la CGT ont entériné la règle des accords dérogatoires et ainsi supprimé le principe de faveur, comme le revendiquaient le MEDEF et la CGPME.

Le bouleversement de la hiérarchie des normes fragilise nos Conventions Collectives Nationales, socle commun et solidaire pour les salariés de nos branches.

C'est pourquoi le Congrès revendique l'abrogation de la loi du 20 août 2008 issue de la « position commune » et de la loi du 5 juillet 2010 issue des « accords de Bercy » dans les Fonctions Publiques.

Le Congrès s'oppose à toute tentative de transformation de l'organisation syndicale en co-législateur et rejette toute forme de « syndicalisme rassemblé » qui ne vise qu'à interdire le pluralisme et l'expression de revendications, donc la démocratie.

Le Congrès affirme que seule la définition de revendications précises est gage d'indépendance et d'efficacité.

Le Congrès s'oppose également à toute forme de prise en charge des cotisations syndicales par les employeurs : chèque syndical ou prime syndicale.

International et Europe. Combattre l'austérité !

Le Congrès exprime sa solidarité envers les peuples victimes des guerres, des occupations et des autres formes de dictature. Le Congrès apporte son soutien aux travailleurs en lutte partout dans le monde contre les plans d'austérité qui n'ont d'autres buts que de préserver les intérêts des financiers et des spéculateurs.

Le Congrès exige le retrait du Mécanisme Européen de Stabilité et de la « règle d'or » du Traité de stabilité, coordination et gouvernance (TSCG) attentatoires à la liberté de négociation.

Le Congrès réaffirme l'indépendance de la Fédéchimie par rapport aux instances syndicales supranationales auxquelles elle adhère et indique que les réorganisations de celles-ci ne l'engagent pas au plan national.

Protection sociale

Retraites :

Rien ne justifie qu'on soit contraint de travailler plus longtemps au motif que l'espérance de vie augmente. Le droit à la retraite à 60 ans à taux plein doit demeurer la référence.

Ainsi le Congrès refuse :

- Le report de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ
- Le report de 65 à 67 ans de l'âge pour toucher une retraite à taux plein
- L'allongement de la durée de cotisation
- La remise en cause des retraites anticipées

Considérant notre exigence « 40 ans c'est déjà trop » plus que jamais d'actualité, le Congrès réaffirme sa revendication d'abrogation de la loi Fillon-Woerth du 9 novembre 2010 et des mesures de décembre 2011 l'aggravant.

Le Congrès s'oppose à toute réforme systémique des retraites. Il s'agirait avec les comptes notionnels, ou avec des régimes par points, de remettre en cause le système actuel par répartition et la solidarité intergénérationnelle, ce qui appauvrirait encore plus massivement les retraités et finirait de dégager la voie aux organismes privés.

Le Congrès rappelle son opposition à la prise en compte des seules périodes cotisées pour le calcul des pensions au détriment des périodes validées par les salariés.

Le Congrès se félicite que les syndicats de la Fédéchimie CGTFO aient contribué et pleinement participé au succès de la grève et de la manifestation du 15 juin 2010 à Paris à l'appel de la Confédération.

Il est du rôle de notre organisation de porter les revendications qui permettront les reconquêtes sociales :

- Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein après 37,5 annuités de cotisation et calcul sur les 10 meilleures années
- Indexation des retraites sur les salaires.

De la même manière, dans la quasi-totalité des branches de la Fédération, les négociations sur la pénibilité (utilisées comme prétexte par la CFDT et la CGT pour refuser à appeler à la grève interprofessionnelle pour le retrait de la contre réforme) n'ont permis aucune avancée sur la question des départs anticipés, pour les postés notamment.

Pour le Congrès la revendication demeure et continuera d'être portée dans les branches professionnelles.

Sécurité Sociale :

Le Congrès exige l'arrêt des exonérations de cotisations consenties au patronat en partie compensées par l'impôt : depuis 1991, plus de 300 milliards d'euro, somme bien supérieure au prétendu déficit de la Sécurité Sociale. De la même manière, le Congrès exige la clarification des comptes entre l'Etat et l'Assurance Maladie.

Pour la Fédéchimie CGTFO le financement de la protection sociale doit reposer sur la cotisation sociale, source du salaire différé. Le Congrès s'oppose à tout nouveau transfert de financement vers l'impôt : Ni TVA dite « sociale », ni CSG !

Le Congrès dénonce également les campagnes de culpabilisation menées contre tous les travailleurs et assurés désignés comme des profiteurs et des tricheurs en puissance : indemnités journalières, médicaments, transports pour soins... : aucun domaine de remboursement n'est épargné, avec la complicité des patrons qui peuvent désormais à loisir mandater des sociétés de médecin chargés de renvoyer au travail les malades !

Le Congrès dénonce les pratiques scandaleuses des entreprises qui visent, pour faire baisser leurs cotisations et se déclarer attachés à la sécurité, à dissimuler les accidents du travail, à les contester, en faisant subir des pressions aux salariés.

Le Congrès se prononce sans réserves pour le retour à la Sécurité Sociale dans ses principes originels : « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins » !

Médecine du travail :

Particulièrement pour les branches professionnelles couvertes par la Fédéchimie CGTFO, le Congrès dénonce la réforme de l'organisation de la médecine du travail (textes d'application de la loi du 20 juillet 2011) qui s'inscrit dans la démedicalisation de la prévention des risques professionnels. Il revendique la formation de médecins du travail en nombre suffisant, le retour à la visite annuelle et l'extension de la surveillance médicale renforcée.

Emploi

La situation est catastrophique. Le nombre de personnes privées d'emplois n'a jamais été aussi élevé.

Le Congrès exige l'interdiction des licenciements et le rétablissement en urgence de l'autorisation préalable avant tout recours au chômage partiel.

Le Congrès exige que des mesures soient prises afin de protéger les salariés des jeux de fusion et de restructuration réalisés au seul bénéfice des spéculateurs.

Pour le Congrès, le maintien et la création d'emplois doivent passer par la mise en œuvre d'une politique de ré industrialisation.

Le Congrès revendique l'embauche en CDI des salariés précaires.

Le Congrès s'oppose aux accords dits de compétitivité emploi et aux différentes formes de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) visant à associer les organisations syndicales à la mise en place de plans sociaux permanents.

Le Congrès dénonce l'attitude du patronat de nos branches qui supprime des postes, délocalise des productions, tout en détournant les fonds des OPCA en imposant des heures de DIF en fonction de l'activité et en bénéficiant du crédit impôt recherche.

Le Congrès exige l'arrêt du dumping social et revendique que la Convention Collective de l'entreprise utilisatrice soit applicable aux sous traitants intervenant régulièrement sur les sites de production lorsqu'elle est plus favorable.

Le Congrès réaffirme que la sécurité des salariés et des populations nécessite la négociation d'une Convention Collective Nationale du Nucléaire qui permettrait à tous les salariés de ce secteur ou intervenant sur les sites nucléaires d'obtenir des garanties équivalentes.

Salaires

Le Congrès revendique une augmentation générale et significative des salaires, pensions, retraites et minima sociaux.

Ce n'est pas d'un coup de pouce que le SMIC a besoin mais d'une revalorisation substantielle seule à même de permettre aux travailleurs de vivre en dehors de la pauvreté.

Le Congrès revendique que les minima mensuels soient au dessus du SMIC dans toutes les branches professionnelles.

Le Congrès se prononce résolument pour la défense des Conventions Collectives Nationales et l'augmentation de leurs minima mensuels, seuls à même de garantir l'égalité de traitement des salariés

Le congrès réaffirme son opposition à la mise en place des RAG (Rémunération Annuelle Garantie) en substitution aux salaires minima mensuels.

Le Congrès condamne l'individualisation des salaires dans les entreprises qui par le biais d'entretiens individuels et de contrats d'objectifs vise à diviser les salariés, leur faire porter la responsabilité du gel des rémunérations et justifient les scandaleuses inégalités Homme / Femme.

Le congrès s'oppose aux temps partiels imposés.

Conditions de travail

Pour le Congrès, la détérioration des conditions de travail n'est pas une fatalité mais le résultat des restructurations, changements d'organisations, politiques de réductions des coûts, modifications des horaires et impositions des temps partiels.

Ces politiques doivent être combattues par les représentants FORCE OUVRIERE et notamment dans les CHSCT.

Le Congrès revendique l'augmentation des heures mises à disposition des représentants du personnel dans les CHSCT et l'abaissement du seuil d'effectifs nécessaire pour la mise en place de cette instance.

Le Congrès invite tous les syndicats de la Fédéchimie CGTFO à se saisir de cette instance et d'en faire un levier pour enrayer la dégradation des conditions de travail et faire cesser les réorganisations imposées au détriment des salariés.

Le Congrès revendique la mise en place rapide de dispositifs négociés de prévention des harcèlements, du stress et de la violence au travail.

Pour la République : Une, Indivisible, Laïque !

Le Congrès affirme que seul le retour aux monopoles d'Etat de la poste, des services de l'eau, de l'énergie et des services publics en général permettra de garantir l'égalité de droit des citoyens.

Le Congrès s'oppose à tout transfert de mission du service public vers des opérateurs privés et exige l'arrêt de la Révision Générale des Politiques Publiques. Le Congrès dénonce la suppression massive des postes dans les fonctions publiques et revendique la création des postes nécessaires à l'exercice des missions pour répondre aux besoins de la population.

Défendre et développer notre organisation

Le Congrès souhaite la bienvenue à nos camarades du Textile et des Cuir et Peaux et salue ceux des nouvelles implantations que la Fédéchimie CGTFO a enregistrées.

Le Congrès donne mandat au Bureau Fédéral pour la mise en place d'une structure Fédérale de retraités avec approbation du Comité National Fédéral.

Le Congrès affirme que c'est sur la base de revendications claires que les travailleurs rejoindront FORCE OUVRIERE.

Le Congrès appelle les militants et les adhérents à se tourner résolument vers les salariés pour leur faire connaître les analyses et revendications de notre organisation.

Le Congrès appelle les militants les adhérents à faire de la syndicalisation une priorité, seul gage d'indépendance du syndicat et de progression aux élections professionnelles.

Le Congrès appelle toutes ses structures à se rapprocher de l'interprofessionnel notamment eu égard aux élections dans les TPE en décembre 2012 et à faire remonter à la Fédéchimie CGTFO toute information relative à son activité.

Le Congrès mandate le Comité National pour poursuivre l'activité de développement et aider, en liaison avec les Unions Départementales, à la création de sections et syndicats FORCE OUVRIERE, libres, indépendants et déterminés.

Résolution adoptée à l'unanimité, moins 2 abstentions.